



## Demande avis de professionnel sur certains points concernant mon

Par **SAN19**, le **21/03/2017** à **11:42**

DEMANDE DE REPONSE URGENTE SVP

Bonjour,

Je suis actuellement en instance de divorce et le passage devant le juge est prévu le 18/04 prochain. Mon futur ex mari et moi avons un fils de 3 ans.

J'ai subi de la violence physique et du harcèlement moral au quotidien durant les 10 années passées avec mon futur ex-mari. J'ai fini par déposer plainte et nous sommes passés devant une médiatrice du TGI d'Evry où il a reconnu ses faits après que cette dernière lui ait tiré les vers du nez. Mon futur ex mari est très accro à l'alcool et passe son temps au bar les we. Cependant, j'ai des inquiétudes ; mon avocate a organisé une rencontre à 4 avec mon futur ex mari, son avocat, moi et elle-même afin de trouver dit-elle un accord (je suis passée la voir à son bureau avant cette entrevue pour qu'elle m'explique ce qu'on attend de cette entrevue et quelle stratégie adoptée ; tout simplement qu'elle me tienne un peu plus informée ; je n'ai pas eu les explications attendues ; tout ce qu'elle m'a dit « ne vous inquiétez pas, ça va bien se passer ; laissez-moi faire ». Cependant, cette entrevue ne s'est pas passé comme elle l'entendait car l'équipe adverse était virulente et j'ai découvert avec stupéfaction à quel point mon futur ex mari était menteur et savait bien le faire ! Il a demandé la garde partagée et que chacun assumerait l'enfant avec ses propres moyens (il est cadre et gagne bien sa vie et moi smicarde au chômage actuellement car j'ai dû quitter mon emploi car psychologiquement je ne me sentais pas apte à continuer car j'étais éprouvée moralement) dès lors que l'enfant sera chez l'un comme chez l'autre. Quant à moi, j'ai demandé le domicile principal de l'enfant car si je déménage, je ne resterai pas dans la même commune que mon futur ex mari sachant que le loyer par ici est trop cher pour mon budget.

Lors de cette entrevue mon avocate a dit que l'enfant étant petit, normalement c'est à la mère d'avoir le domicile principal mais ce qui m'étonne c'est qu'elle a dit à mon futur ex mari que s'il n'est pas d'accord, il pouvait faire recours auprès du JAF ! Ma question : comment une

avocate qui est censé me défendre donne-t-elle des conseils à mon adversaire ? Pendant cette entrevue, j'ai été attaquée si je puis dire mais presque sauvagement par l'avocat de mon futur ex mari et lui –même sans que la mienne intervienne ! Alors qu'elle avait tout dans le dossier ! Et ce qui est étrange c'est que l'avocat de mon futur ex mari n'était pas au courant de plusieurs éléments de mon dossier ; notamment au sujet de la violence par exemple. Après une heure d'entrevue, l'avocat de mon futur ex mari décide de mettre fin à celle-ci car il a pensé qu'elle ne mènerait à rien. Devant eux, mon avocate m'a dit de partir et m'a tendu la main pour me dire au revoir en manifestant son mécontentement et en me disant « tant pis pour vous, vous allez payer encore plus cher et ce sera devant le juge maintenant ! » au revoir Madame ! Vous devriez consulter un psychologue car vous avez répété au moins trois fois que votre mari buvait de l'alcool ! Je suis restée bouche bée et lui ai répondu que oui, car l'avenir de mon fils est primordial pour moi et l'alcoolisme de mon mari est ma plus grande inquiétude quant à sa capacité d'élever et éduquer l'enfant ; je lui ai dit que je veux juste le bien de mon fils et si pour elle une mère qui protège son fils est folle et qu'il fallait qu'elle consulte ! Je lui ai dit ensuite que j'ai déjà vu un psychologue pour essayer de comprendre le comportement violent de mon mari envers moi et il m'a répondu que j'étais bien normal et que j'ai à faire à un pervers narcissique manipulateur. Mon avocate m'a répondu que non, ce n'est pas vrai et elle ne croit pas non ! Je ne comprends pas son attitude et cela me déstabilise complètement quant à la suite de la procédure. A date d'aujourd'hui, je ne vois pas de quoi elle me reproche car depuis, elle ne répond plus à mes mails et à chaque fois que j'appelle sa secrétaire pour demander de lui parler sur le « comment va se passer la suite au divorce ? », elle n'est jamais disponible et tous les créneaux des RDV sont pris ! Sachant que je lui ai déjà payé 1400€.

Questions :

- Dois-je continuer avec elle ? Dois-je faire confiance en elle ? Va-t-elle bien me défendre le jour J (le 18/04 prochain) ?
- Dois-je changer d'avocat ? Est-ce encore possible sachant que la date de passage devant le juge est proche ?
- Si le cas, est-ce que la date de passage devant le juge va être repoussée ; est-ce possible et comment puis-je récupérer mon dossier qui est avec elle ?
- Que deviendra t-il des 1400€ que je lui ai déjà donné si je change d'avocat ?

A part tout cela, je ne comprends pas pourquoi elle a fourni à l'avocat de mon futur ex-mari qui les a transmis à celui-ci toutes les attestations de témoignages que j'ai obtenues dès le début de la procédure ? Comme si on lui donnait les outils pour préparer sa défense ! Est-ce normal ? Car depuis la vie est devenue impossible à la maison comme si mon futur ex mari voulait me faire payer quelque chose ! Et toute la famille subit ses sautes d'humeur ! Par ailleurs, venant de mon avocate, elle ne m'a jamais rien fait parvenir venant de l'adversaire. Est-ce normal ?

Merci de m'éclairer là-dessus car je suis dans le flou et ne sais pas que faire ?

Merci pour votre aide qui me sera si précieuse.

Cordialement

Sandra MARCHAND

Par **ASKATASUN**, le **21/03/2017** à **13:47**

Bienvenue

[citation]Lors de cette entrevue mon avocate a dit que l'enfant étant petit, normalement c'est à la mère d'avoir le domicile principal mais ce qui m'étonne c'est qu'elle a dit à mon futur ex

mari que s'il n'est pas d'accord, il pouvait faire recours auprès du JAF ! Ma question : comment une avocate qui est censé me défendre donne-t-elle des conseils à mon adversaire ? [/citation]

Elle ne donne pas de conseils mais exprime un point de vue. Vous voulez faire fixer par le JAF la résidence principale de votre fils chez vous, elle a donc indiqué au père qu'en cas de désaccord, c'est le juge qui tranchera ce point car il n'y a pas d'accord possible.

[citation]-Dois-je continuer avec elle ? Dois-je faire confiance en elle ? Va-t-elle bien me défendre le jour J (le 18/04 prochain) ? [/citation]Je ne veux pas vous répondre directement, mais vous invite à réfléchir sur la défense de vos intérêts de femme, de mère, d'ex-épouse par une professionnelle qui ne veut pas dialoguer avec vous. Quelle défense efficace peut elle produire pour vous sans échanges avec vous ! ?

Le refus de dialogue est une attitude assez classique chez certains avocats qui ne supportent pas (ou plus) leurs clients.

[citation]- Dois-je changer d'avocat ? Est-ce encore possible sachant que la date de passage devant le juge est proche ?

- Si le cas, est-ce que la date de passage devant le juge va être repoussée ; est-ce possible et comment puis-je récupérer mon dossier qui est avec elle ? [/citation]Vous pouvez changer d'avocat, il faut simplement que le nouvel avocat est le temps de se constituer auprès de la juridiction comme de son confrère. La prochaine date d'audience le 18 avril risque effectivement d'être reportée, peut être même par votre nouvel avocat si vous en changez.

[citation]- Que deviendra t-il des 1400€ que je lui ai déjà donné si je change d'avocat ?

[/citation]Il s'agit sans doute d'une provision sur honoraires.

Elle établira sa facture définitive et si il y a un surplus vous le restituera ou vous demandera de régler le complément manquant.

[citation][[/citation]Votre divorce est une procédure civile, laquelle est contradictoire conformément aux dispositions du Code de Procédure civile et particulièrement son article 15 qui stipule :*Les parties doivent se faire connaître mutuellement en temps utile les moyens de fait sur lesquels elles fondent leurs prétentions, les éléments de preuve qu'elles produisent et les moyens de droit qu'elles invoquent, afin que chacune soit à même d'organiser sa défense.*

[citation]Par ailleurs, venant de mon avocate, elle ne m'a jamais rien fait parvenir venant de l'adversaire. Est-ce normal ? [/citation]

Il est évident que non, elle doit vous transmettre toutes les pièces (documents écrits, témoignages, les photos, les constats, etc....) que votre mari et son avocat produisent dans le cadre de la procédure de divorce. Elle doit aussi vous produire l'argumentaire de votre mari par lequel il réclame la résidence alternée de votre fils, l'absence de frais d'entretien à vous verser, etc.....